

Division des examens
et concours

**BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET
TECHNOLOGIQUE
NOTICE D'INFORMATION
A DESTINATION
DES CANDIDATS INDIVIDUELS
NIVEAU TERMINALE
SESSION 2023**



Les candidats scolarisés dans un lycée ou au CNED réglementé ne doivent pas utiliser la procédure ci-dessous. Les inscriptions ont lieu dans leur établissement ou par le CNED.

Vous êtes candidat INDIVIDUEL si vous êtes dans l'une des deux situations suivantes :

- > **Vous n'êtes scolarisé dans AUCUN établissement scolaire (public ou privé sous contrat et hors contrat) ou vous n'êtes PAS inscrit(e) au CNED en scolarité COMPLETE**
- > **Vous êtes inscrit(e) au CNED en scolarité libre ou en cours à la carte**

Les inscriptions seront ouvertes du lundi 17 octobre à 9h au mercredi 30 novembre 2022 à 17h.

Les inscriptions se font par le biais de l'application Cyclades

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Si vous disposez déjà d'un compte Cyclades, il vous suffit de vous y connecter et de procéder à votre inscription (candidats en première l'an passé) et de la valider.

Si vous ne disposez pas d'un compte Cyclades, l'inscription se déroule en 4 étapes :

1. Création d'un compte candidat
2. Activation du compte dans les 48 h en cliquant sur un lien envoyé par mél (pensez à vérifier vos courriers indésirables)
3. Inscription à l'examen via votre compte candidat
4. Validation de votre inscription (document mis à disposition par la DEC dans votre espace candidat)



Si votre inscription n'est pas validée au plus tard le 30 novembre 2022, votre inscription sera annulée.

Vous devez obligatoirement justifier d'une adresse postale dans l'académie de Rennes.

Au titre du contrôle continu, vous subirez fin mai les épreuves obligatoires ponctuelles suivantes :

- Histoire géographie
- Langue vivante A
- Langue vivante B

- Enseignement scientifique (voie générale)
- Mathématiques (voie technologique)
- Enseignement moral et civique
- Education physique et sportive. Vous devez choisir deux épreuves dans la liste nationale des activités suivantes : Demi-fond / Danse / Tennis de table. Ces épreuves auront lieu le jeudi 11 mai 2022.

Les épreuves ponctuelles (ci-dessus) comptent pour 40 % de la note finale de l'examen, les épreuves terminales (ci-dessous), comptent pour 60 %,

Les enseignements de spécialité suivis en terminale seront évalués par des épreuves au mois de mars (écrits) – début avril (en cas de partie orale)

L'épreuve de philosophie et le grand oral auront lieu au mois de juin.

Vous pouvez renseigner 1 ou 2 choix d'enseignements optionnels.



L'inscription à une option engage le candidat, il emporte l'obligation de passer l'épreuve correspondante. L'absence à l'épreuve, sauf si elle est justifiée par une cause de force majeure, entraînera l'attribution de la note 0, laquelle sera prise en compte dans le calcul de la note finale de l'examen.

Vous ne pourrez passer les épreuves anticipées de première en même temps que les épreuves de terminale que si vous avez au moins 20 ans au 31 décembre de l'année de passage du baccalauréat ou si vous répondez aux critères de dérogation (contacter le service du baccalauréat pour plus d'information). Vous ne devez pas, dans ce cas, procéder à une inscription supplémentaire sur le niveau 1^{ère}.

Tous les documents (convocations, décisions d'aménagement d'épreuves, relevés de notes, copies) **vous sont transmis exclusivement sur votre espace cyclades**. Vous êtes informé **par mail** qu'un document est mis à votre disposition sur votre compte. Vous devez donc consulter régulièrement votre boîte mail et votre compte cyclades. Il est déconseillé de changer d'adresse mail en cours d'année.

Pour tout renseignement concernant les épreuves (programmes, modalités...), vous pouvez consulter le site internet éducol : <https://eduscol.education.fr/745/diplomes>

Le calendrier de la session 2023 est consultable au Bulletin Officiel du 22 septembre 2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo35/MENE2224804N.htm>

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les modalités d'inscription et le passage des épreuves, vous pouvez contacter le service des baccalauréats généraux et technologiques :

Côtes d'Armor : 02 23 06 79 14 et 02 23 06 79 18

Finistère : 02 23 06 79 08 et 02 23 06 79 09

Ille et Vilaine : 02 23 06 79 11, 02 23 06 79 12 et 02 23 06 79 15

Morbihan : 02 23 06 79 16 et 02 23 06 79 17

bacgt22@ac-rennes.fr

bacgt29@ac-rennes.fr

bacgt35@ac-rennes.fr

bacgt56@ac-rennes.fr